



DON DE SPERME

# LA COLÈRE DES DONNEURS

La future loi de bioéthique envisage de lever l'anonymat des donneurs de sperme. Et serait, de plus, rétroactive. **Un projet qui panique ceux qui ont fait ce geste généreux.** Enquête.

**C'est l'histoire d'un couple de quadras aisés, parents de deux enfants conçus grâce au sperme d'un donneur,** qui voit un jour cet inconnu débouler dans leur vie. Sans les prévenir, leur fille de 18 ans, pressée par son jeune frère, a pris contact avec lui. Et très vite cet homme bouscule l'harmonie familiale : il gagne la confiance de leur fille, donne des conseils sur l'éducation de l'ado, tente de prendre la place du père... Le pire cauchemar des parents ayant eu recours à un donneur ! Sauf qu'il s'agit d'une comédie hollywoodienne, et que les parents de cette famille américaine moderne sont un couple de lesbiennes. Un scénario impossible en France car l'insémination artificielle avec donneur (IAD) reste réservée aux couples hétéros.

N'empêche, le film « Tout va bien ! The Kids Are All Right » ne pouvait sortir à un meilleur moment (le 6 octobre) : en plein débat sur la levée de l'anonymat des donneurs de gamètes (sperme et ovocytes), dans le cadre de la révision des lois de bioéthique. Le projet de loi, qui sera adopté à la mi-octobre en Conseil des ministres et débattu en novembre à l'Assemblée nationale, remet en effet en cause, pour la première fois, le principe de l'anonymat absolu des donneurs. Le texte de Roselyne Bachelot prévoit que l'enfant conçu par don de gamètes pourra obtenir, à sa majorité, des informations non identifiantes sur le donneur (taille, lieu d'habitation, profession, motivations...). Puis, s'il le souhaite, il pourra demander à connaître son identité. Sa demande sera alors instruite par une commission ad hoc, chargée de retrouver les coordonnées du donneur et de lui demander s'il accepte d'être contacté. « Il ne s'agit pas d'une levée de l'anonymat, minimise-t-on au ministère de la Santé. Les donneurs pourront toujours dire non, et rester anonymes. »

Pourtant, cette seule perspective fait souffler un vent d'inquiétude chez les donneurs. Car, à la surprise générale,

## LA COLÈRE DES DONNEURS DE SPERME

la loi, actuellement entre les mains du Conseil d'Etat, serait rétroactive : tout donneur pourrait être contacté, même s'il a confié son sperme il y a trente-sept ans, lors de la création des premiers Cecos (Centres d'études et de conservation des œufs et du sperme humains). Or, la plupart des 10 000 hommes qui ont généreusement donné leurs spermatozoïdes ne l'auraient sûrement pas fait s'ils avaient su, à l'époque, que leur identité pourrait être dévoilée. En 2006, 70 % d'entre eux étaient opposés à une levée de l'anonymat et 60 % déclaraient qu'ils renonceraient à leur don si c'était le cas (1). Quant aux donneuses d'ovocytes, la technique n'étant utilisée que depuis une vingtaine d'années, elles sont moins nombreuses à être concernées (voir encadré ci-dessous).

**Olivier, par exemple, a donné son sperme après la naissance de son troisième enfant**, il y a quinze ans, pour qu'un couple stérile puisse connaître le bonheur d'être parents. Aujourd'hui, il est furieux que « la règle du jeu ait changé en cours de match » : « J'ai donné parce que l'Etat garantissait que non seulement mon don serait anonyme, mais que je ne saurais jamais si mon sperme a été utilisé, à quelle date, et si des enfants en sont nés, souligne-t-il. Je ne veux toujours pas le savoir. Et encore moins voir un inconnu débarquer dans ma vie et celle de mes ados. Que revendiquera-t-il ? D'être mon enfant ? Leur frère et sœur ? » Il n'est pas le seul à exprimer ce sentiment de « trahison ». Au

Cecos de Rennes, d'anciens donneurs appellent même avec l'envie d'en découdre, accusant les médecins d'avoir rompu le contrat passé vingt à vingt-cinq ans plus tôt. « Cela nous met en porte-à-faux », reconnaît le Pr Dominique Le Lannou, directeur du centre depuis sa création en 1975, très préoccupé des répercussions de la loi. Sa crainte, partagée par d'autres médecins de Cecos : que le nombre de donneurs ne s'effondre. En Angleterre – où l'anonymat a été levé en 2005 –, pour compenser cette chute, il a fallu augmenter le nombre d'enfants (limité aujourd'hui en France à dix) conçus grâce à chaque donneur et solliciter de nouveaux donneurs en les rémunérant. Ce que la France, attachée au principe de la gratuité, s'est toujours refusée à faire jusque-là.

Aurélie (2), 30 ans, conçue grâce au sperme d'un donneur et mère d'une petite fille, avait l'intention de faire un don d'ovocytes en retour. « Je n'ai jamais cherché à savoir qui était le donneur, pour moi c'est juste quelqu'un de généreux grâce auquel je suis en vie, explique-t-elle. Mon père est l'homme qui a aimé ma mère, désiré avoir un enfant avec elle, et qui m'a élevée. Cela a dû être très difficile pour lui d'assumer sa stérilité et de faire le pas. Rechercher le donneur, ce serait le décrédibiliser en tant que père. Je n'en vois pas l'intérêt. » Aussi, elle ne donnera que si l'anonymat est garanti : elle ne veut ni prendre le risque de voir quelqu'un faire irruption dans sa propre vie ni que son ombre s'interpose entre les parents receveurs et leur futur enfant.

**Comment en effet élever un enfant, sachant que le fantôme du donneur planera pendant au moins dix-huit ans**, en attendant une hypothétique révélation de son identité – ou un refus ? Sur les forums consacrés à la stérilité masculine, certains parents craquent. « Mon mari vient juste, après

deux ans de thérapie, d'arriver à assumer sa stérilité, et voilà qu'on va inciter notre enfant à fantasmer sur un donneur vers qui il pourrait se tourner s'il remettait en cause la paternité de son père », écrit une mère. D'autres tentent de se rassurer : ils ne cacheront rien à leur enfant, il saura qu'il est né grâce à un don de gamètes, ils répondront à ses questions, ils l'entoureront de leur amour, et advienne que pourra. « En tant que père stérile, mais père de fait, j'ai toujours agi de mon mieux pour être un modèle, témoigne Thierry Galiché, dont les deux ados ont été conçus par IAD. Sans doute pour compenser le deuil biologique et éviter toute remise en cause de mon rôle. Je pense avoir réussi dans le sens où mes enfants sont fiers de me ressembler. » Mais ce père comblé reconnaît que, par curiosité, ses enfants pourraient être tentés de rencontrer leur géniteur. Il ne s'y opposera pas. « Il faut jouer la transparence jusqu'au bout. Cela dit, quel gâchis ! Pourquoi modifier la loi quand tout a si bien fonctionné ? » Son espoir : que le donneur ait l'intelligence de refuser le contact pour préserver leur équilibre familial.

Ces voix se sont jusqu'ici rarement exprimées. Parce que les donneurs, bien que souvent fiers de leur geste altruiste, restent le plus discrets possible. Et parce que les familles qui vont bien n'éprouvent pas le besoin de le clamer haut et fort. Mais ils ont le sentiment que le débat qui a produit ce projet de loi a été monopolisé par une minorité d'enfants en recherche d'identité dont les revendications ont été très médiatisées. Des enfants qui proclament que l'accès à leurs origines biologiques est un droit et que, sans

cette levée de l'anonymat, ils resteraient amputés d'une partie de leur histoire. C'est le cas de Clément, 22 ans, membre de l'association PMA (Procréation médicalement anonyme). A l'âge de 13 ans, au cours d'une partie de pêche, son père lui a annoncé qu'il n'était « pas complètement son père ». Ils n'en ont plus jamais reparlé. Mais Clément a traversé une profonde dépression quelques années après. Au Cecos, il n'a pas obtenu les réponses qu'il cherchait. « J'ai l'impression d'avoir grandi dans le mensonge. Mon père reste mon père, mais j'ai besoin de savoir à quoi correspond ce que je vois dans le miroir. A quoi je vais ressembler à 50 ans, par exemple ? Je veux pouvoir me représenter l'homme qui a permis que

SUITE P. 134

« Je ne veux pas voir un inconnu débarquer dans ma vie et celle de mes ados. »  
(Olivier, donneur)

### DON D'OVOCYTES : LA TENTATION DU SECRET ?

Peu d'enfants nés grâce à un don d'ovocytes revendiquent d'avoir accès à l'identité de la donneuse. Ils ne sont en fait que 1 300 nés depuis le début des années 90. Sont-ils trop jeunes pour s'exprimer ? Ou n'en éprouvent-ils pas le besoin ? « Le don d'ovocytes est vécu différemment du don de sperme par la mère, analyse Betty Chevallier, sage-femme au Cecos de l'hôpital Cochin, qui termine une grande enquête sur le sujet. Il n'y a pas la dimension symbolique de l'adultère, par exemple. Par contre, si elle n'est pas la mère biologique, il n'y a aucun doute sur le fait qu'elle est la mère gestationnelle, sociale, affective... » Pendant les mois de grossesse, elle se réapproprie l'ovocyte, à travers son corps, mais aussi aux yeux de tous. Du coup, « ces mères oublient de dire que l'enfant a été conçu grâce à un don d'ovocytes. Je fais le pari que ces enfants seront moins dans la revendication que ceux conçus grâce à un don de sperme ».

## LA COLÈRE DES DONNEURS DE SPERME

j'existe : son métier, ses talents, sa motivation... Je n'irai peut-être pas le voir, mais je veux au moins avoir le choix. »

**Pour autant, cette quête identitaire n'est pas représentative** de l'état d'esprit des 50 000 enfants conçus grâce à un don. « La plupart le vivent très bien, merci », ironise Christophe Masle, né par IAD il y a vingt-trois ans. Lassé de n'entendre témoigner que des enfants mal dans leur peau, ce Lyonnais a fondé l'ADEDD (Association des enfants du don), un lieu d'échange et d'accompagnement pour les enfants nés de don de gamètes. « Nous nous posons bien sûr des questions : comment ça se passe techniquement ? Pourquoi mes parents n'ont-ils pas adopté ? Comment se passe la transmission du dossier médical en cas de maladie génétique ? Mais pas sur nos origines biologiques. J'ai su très tôt comment j'ai été conçu. J'ai fantasmé sur ce donneur, mais je n'ai pas envie de le connaître. Je considère comme une richesse de pouvoir découvrir cette part de mystère qui est en moi. » Pour le psychanalyste et pédopsychiatre Christian Flavigny (3), il n'y a en effet aucun préjudice psychique à ne pas connaître son géniteur : « Une minorité d'enfants nés par IAD déplacent les difficultés inhérentes à la vie familiale sur un géniteur idéalisé comme si le rencontrer résoudrait tous leurs problèmes. Mais la société n'a pas intérêt à encourager cette quête car le lien qui prime dans la construction de l'individu n'est pas le lien biologique, mais le lien affectif et psychique. Ce qui fait un père, c'est sa reconnaissance de l'enfant, son engagement à l'accompagner, pas ses gènes. Je suis pour la levée du secret sur le mode de conception. Mais si l'enfant demande : qui est mon père ? On devrait lui répondre : celui qui est devant toi. »

« Ce qui fait un père, c'est sa reconnaissance de l'enfant, pas ses gènes. »  
(Christian Flavigny)

**Il faut pourtant entendre la souffrance** de ceux qui ont appris tardivement ou dans des circonstances difficiles leur mode de conception. Quand la mère n'en peut plus de garder le secret imposé par un père qui vit mal sa stérilité. Quand pour « alléger » la douleur d'un divorce, un parent balance : « Ton père n'est pas ton père. » Quand l'existence du donneur est révélée lorsque l'enfant devient parent à son tour. « Nous avons notre part de responsabilité, admet Jean-Marie Kunstmann, médecin biologiste, responsable du Cecos de l'hôpital Cochin à Paris. Cela ne fait qu'une dizaine d'années que nous conseillons aux parents de révéler le mode de conception le plus tôt possible. Mais il y a d'autres solutions, mieux accompagner les parents, par exemple. »

Or, la levée de l'anonymat pourrait au contraire refermer la chape du secret. En Suède, après le vote en 1984 de la loi permettant à l'enfant majeur d'accéder à l'identité du donneur, les parents ont soit renoncé à leur projet familial, soit choisi d'aller à l'étranger, soit décidé de ne rien dire. Quinze ans après, 11 % seulement des couples avaient informé leur enfant de l'existence d'un donneur.

« On ne peut permettre aux enfants de contacter le donneur sans se poser la question de la nature du lien qui va s'établir, met en garde le Pr Pierre Jouannet, directeur du Cecos de Cochin pendant plus de trente ans. Que comprendre quand un enfant dit qu'il veut seulement "voir" le donneur ? Qu'est-ce que cela lui apporterait ? Ne cherche-t-il pas plutôt une figure paternelle ? Ou à entrer en contact avec les enfants du donneur ? Où est la limite de la rencontre ? » Le projet de loi ne fait que repousser ces questions à un décret ultérieur sur la définition des modalités. Mais elles sont essentielles : donnera-t-on à l'enfant le numéro de téléphone du donneur, comme dans « Tout va bien !... » ? Ou bien la rencontre se fera-t-elle en présence de professionnels, dans un cadre neutre ?

**Touchés par la souffrance d'enfants en recherche d'identité**, certains donneurs sont prêts à accueillir ceux qui se présenteront à leur porte. « Qu'est-ce que je risque ? interroge Jean-Marie, professeur à Strasbourg. L'enfant a envie de me voir, on bavarde, peut-être veut-il me revoir, avoir une relation, un peu comme avec un parrain, cela peut se révéler une belle expérience. » Par l'intermédiaire de l'association PMA, il est déjà en contact avec plusieurs jeunes travaillés par les motivations du don : « Je ne suis pas demandeur. J'ai mes enfants, mes petits-enfants. Mais je suis disponible pour répondre à leurs questions. » A l'opposé, d'autres envisagent de demander la destruction de leur sperme congelé si l'anonymat est levé. « Prendre conscience de l'existence et du mal-être d'un enfant nous perturberait forcément, d'autant que notre seule interaction avec lui serait de lui opposer un refus, témoigne un couple sous le pseudonyme Albertine Proust. Je crains que, face à cette injonction d'endosser soit le rôle du bourreau (le méchant donneur qui veut cacher son identité), soit le rôle de la victime (un inconnu se prend subitement pour le demi-frère de nos enfants), nous ne développiions nous aussi une certaine rancœur. »

ISABELLE DURIEZ



Christophe

Clément

### CONNAÎTRE OU PAS SON DONNEUR ?

Une minorité d'enfants nés grâce à un don de sperme se sentent dépossédés de leur identité. « Nous devons respecter un contrat, entre nos parents et le donneur, que nous, nous n'avons pas signé », déplore Clément, 22 ans. Un ressentiment que tous ne partagent pas. « C'est parce que le donneur était anonyme que mon père a pris sa place de père, répond Christophe Masle. Et je l'en remercie. »

(1) « Donner et après... La procréation par don de spermatozoïdes avec ou sans anonymat ? » de Pierre Jouannet et Roger Miesusset (Springer).

(2) Certains prénoms ont été changés.

(3) Auteur de « Et si ma femme était mon père ? Les nouvelles familles gamètes » (Les liens qui libèrent).